

# Avis public du scrutin

# Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska Scrutin du 2 novembre 2025

Par cet avis public, **Me Katherine Beaudoin**, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale.

- 1. Un scrutin sera tenu.
- 2. Voici les personnes candidates aux divers postes.

## Poste de mairesse ou maire

- Dominique BLANCHETTE
- Marc-Olivier RACETTE

### Poste de conseillère ou conseiller (district # 3)

- Sarah BELLAVANCE
- Éric RAMSAY

#### Poste de conseillère ou conseiller (district # 5)

- Gabriel ÉLIE
- Bertrand MARTINEAU
- **3.** Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates, aux heures et aux lieux ci-dessous.

Jour du scrutin : Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h

Lieu: 418, avenue Pie-X à Saint-Christophe d'Arthabaska

Jour de vote par anticipation : Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h

Lieu: 418, avenue Pie-X à Saint-Christophe d'Arthabaska

- **4.** Le recensement des votes aura lieu le 2 novembre 2025 à 21 h à l'adresse suivante : 418, avenue Pie-X à Saint-Christophe d'Arthabaska. Vous pouvez y assister.
- 5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

#### Me Katherine Beaudoin

#### Présidente d'élection

Adresse: 418, avenue Pie-X à Saint-Christophe d'Arthabaska

Téléphone: 819.357.9031

Courriel: directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca

Kathorine 36000

Donné à Saint-Christophe d'Arthabaska, le 15 octobre 2025.

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Présidente d'élection de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis public portant sur la tenue d'un scrutin], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 15 octobre 2025, sur le site Internet de la municipalité conformément au règlement 079-2021.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Christophe d'Arthabaska, ce 15 octobre 2025.

